



DU Traitement de l'information médicale

Code CPF :
Code RNCP :



MEDECINE



DUREE : 1 an

DATE(s) :

Cf. Programme

LIEU : Campus Santé – Marseille ou à distance (au choix)

COÛT/TARIF (PAR AN) :

819 euros Net de taxe
Etablissement non soumis à la TVA

ORGANISATION :

Un jour par semaine (le jeudi quasi exclusivement et hors périodes de vacances scolaires) et un stage pratique de 1 semaine (35 heures)

SUIVI ET EVALUATION :

Écrit, Oral, rédaction et soutenance de mémoire, examen terminal, 1 session.

SANCTION DE LA FORMATION :

Diplôme universitaire

PRE-REQUIS ET MODALITES D'ENTREE EN FORMATION :

3 ans d'ancienneté

OBJECTIF :

Dans le contexte des réformes hospitalières, de la mise en place des systèmes d'information hospitaliers et de la tarification à l'activité, le besoin de personnels compétents dans le traitement de l'information médicale est amplifié.

Cette formation vise à améliorer la connaissance des personnels en charge de ces traitements pour avoir une plus grande efficacité dans le domaine du traitement de l'information médicale

PUBLIC CONCERNE :

Cet enseignement est ouvert, en formation continue, aux secrétaires médicales, aux agents administratifs et aux personnels soignants professionnels de santé

THEMES ABORDES :

- Environnement hospitalier et organisation hospitalière
- Contexte juridique et réglementaire
- Statistique descriptives
- Informatique, langage médical et documentation
- Système d'information hospitalier
- Notions de comptabilité et de contrôle de gestion
- Référentiels classifications et nomenclatures
- PMSI, T2A

Moyens et méthodes pédagogiques :

- Cours magistraux, travaux dirigés et travaux pratiques

Responsable de la formation :

Professeur Roch GIORGI

Profil des intervenants :

Professeur des Universités - Praticien hospitalier et intervenants professionnels

Renseignements et inscriptions

Téléphone :

04 91 32 46 00

sesstim-enseignement@univ-amu.fr

Taux de satisfaction : en cours

Taux de réussite : 84,21%

Taux d'insertion : en cours

Le devis est établi par le service Formation Continue. La contractualisation sera formalisée par une convention ou un contrat. Mobilisation si nécessaire d'outils et de réseaux pour orienter, accompagner et former les publics en situation de handicap